

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 3 juillet 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 3 juillet 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 juillet 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Rignault, Ernest](#)

Lieu de destinationCorbigny (Nièvre)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin accuse réception de la somme de 495 F, résultat de la vente d'un terrain faite à monsieur Perruchot.

Mots-clés

Personnes citées[Perruchot, Joseph](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (134r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 17/10/2024



Paris 3 juillet 77

Monsieur Bignault

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de la
somme de quatre cent quatre
vingt quinze francs, montant
de la vente que vous avez
faite à mon profit, à M.
Perruchot, et du double de l'acte
de vente sous signature privée
fait entre vous et lui.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mon entière
considération

Godard